

Ayatollah Muhammad Taqi Bahjat

<"xml encoding="UTF-8">

Ayatollah Muhammad Taqi Bahjat

Au nom d'Allah Le Clément, Le Miséricordieux

O Allah ! Prie sur Mohammed et sur les gens de sa Famille

Ayatollah Muhammad Taqi Bahjat est né en 1334 AH (1915 AD) en Fuman (Iran). Son père Mohammed Karbala'i Bahjat était une personnalité digne de confiance et fiable de cette région.

Ayatollah Bahjat a terminé ses études primaires dans une école de Maktab Fuman. Plus tard, en Fuman il a commencé son éducation religieuse jusqu'en 1929, quand il est allé à Qom après avoir terminé des études de la grammaire et la littérature arabes. Après un bref séjour à Qom, l'ayatollah Bahjat a migré vers la ville sainte de Karbala (Irak) et a suivi les cours de certains grands savants tels que Sayyid Abul Qasim al-Khou'i.

En 1933, il a quitté Karbala pour Najaf pour compléter ses études; là, il suit les cours d'Akhund Khurasani.

Après avoir fréquenté les classes de l'ayatollah Dia al-Iraki et l'ayatollah Mirza Na'ini, il a commencé à assister aux conférences de l'ayatollah Cheikh Muhammad Husein al-Gharawi al-Isfahani (connu sous le nom d'Al-Kumpani). Cheikh Bahjat a également beaucoup profité de la conférence de l'ayatollah Uthma al-Hajj Sayyid Abul Hasan al-Hajj et Cheikh Muhammad Kadhim Shirazi.

En dehors de Fiqh (jurisprudence) et (principes de la jurisprudence) Ayatollah Bahjat a étudié le livre "Al-Isharat" d'Ibn Sina (Avicenne) et Al-Asfar al-Arba'a de Mollâ Sadrâ Shirazi sous le feu Sayyid Husein Al-Baadkoubi

En 1944, Bahjat était renvoyé en Iran et devenu l'élève de l'ayatollah Al-Udhma al-Kouhkamar'i, tout aussi, il assistait à des conférences sur l'ayatollah Boroujerdi en Fiqh (jurisprudence). Pour les cinquante dernières années, il a été enseignant au niveau "Affaire classée" du Fiqh (jurisprudence) dans sa maison pour éviter la publicité. Comme l'une des

Grandes autorités religieuses, il enseignait la jurisprudence à l'échelon supérieur.

Source : Wikipédia Français - L'encyclopédie libre

Pour les problèmes qui se posent, référez vous au spécialistes (Mujtahid) de nos hadiths, parce qu'ils sont mes preuves sur vous et je suis la preuve d'Allah (à lui la grandeur) sur eux.

L'Imam Al Mahdi